

- **COLZA** : Vigilance limaces.
- **BLE** : Activité mouches grises très faible à moyenne, à peine supérieure à juillet 2015.
- **MAIS** : Stade majoritaire « floraison femelle + 15 jours ». Populations de pucerons faibles. Larves de pyrale visibles.
- **BETTERAVES** : Présence très locale de noctuelles dans l'Aisne, évolution des maladies du feuillage pour le T2, symptômes de rhizoctone brun.

## COLZA

### Limaces :

#### Contexte favorable à la présence de limaces

Le printemps très pluvieux a été propice à la présence de nombreuses populations de limaces sur les précédentes céréales. **On peut donc craindre un risque important de destruction ou prélèvements de végétation** lors de la levée des colzas si des conditions humides rendent favorables leur activité.

#### Evaluer le risque

Pour évaluer au mieux le risque, il est vivement conseillé de **positionner des pièges à limaces dès maintenant** dans les parcelles où le colza sera semé. Pour cela, disposez 4 bâches de 0,25m<sup>2</sup>.

Humidifiez les et ne mettez pas d'appâts. De préférence, disposez les la veille au soir et relevez les le lendemain matin. Changez la position des bâches à chaque fois.

#### Le risque pourra être évalué en fonction :

- **des captures de limaces** enregistrées avant la levée dans les pièges.
- **des conditions climatiques** : l'humidité favorise leur activité.
- **de la dynamique de végétation du colza** : les attaques sont davantage problématiques sur des colzas jeunes (levée-cotylédons) ou peu poussant que sur des plantes en pleine croissance ou à un stade avancé, d'où l'importance d'une bonne implantation pour une bonne vigueur de levée et de croissance. **Période de risque limaces : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles du colza.**
- **de la préparation de sol** : les mottes et/ou la présence de débris végétaux en surface favorisent les limaces.

#### Principaux facteurs agronomiques et niveau de risque à priori

Facteurs agronomiques	Risque	Commentaires
<b>Type de sol</b>		
Sable	moyen	
Limon	élevé	
Argile	très élevé	Souvent plus motteux, moins compact et plus humide
<b>Gestion des résidus</b>		
Exportation des résidus de récolte	faible	
Présence importante de résidus	très élevé	Favorable à la multiplication (abri source de nourriture et d'humidité)
<b>Travail du sol</b>		
Labour	faible	Enfouissement des pontes
Déchaumage	faible	Destruction des œufs par dessèchement
Semis direct	très élevé	Souvent lié à la présence d'un mulch
Roulage	faible	Réduction des interstices
<b>Qualité des semis</b>		
Lit de semences pailleux	élevé	Conserve l'humidité et permet l'alimentation des limaces
Motteux	élevé	Abri pour les limaces

## Appliquer des mesures préventives le cas échéant

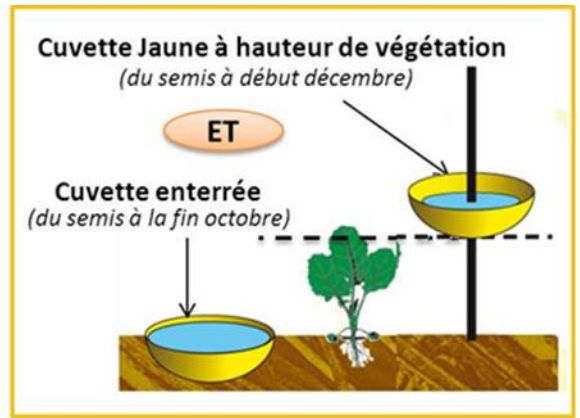
Afin de réduire le risque, il existe **différentes mesures préventives** :

- Travailler le sol superficiellement et de façon répétée afin de détruire les œufs, limaces jeunes ou adultes.
- Ou travailler le sol profondément afin de perturber le milieu de vie et d'alimentation des limaces.
- Eviter les mottes avec un travail du sol adapté
- Rouler le cas échéant (réduction des mottes et des interstices)
- Appliquer toute mesure qui favorise la vigueur du colza au démarrage (ex : semis précoce)
- Limiter les interventions chimiques au strict nécessaire afin de préserver la faune auxiliaire.

## Dès le semis, pensez à la cuvette jaune :

Lorsque le semis du colza sera effectué, disposez **une cuvette enterrée dans le sol** (pour capture de la grosse altise) **ET une cuvette jaune qui suivra la hauteur de végétation** (pour capture petite altise, tenthrède de la rave et charançon du bourgeon terminal principalement).

Ces cuvettes doivent être disposées à environ 10m de la bordure et dans la mesure du possible à proximité d'un ancien champ de colza. **Remplir les cuvettes** avec environ 1litre d'eau additionnée de **quelques gouttes de mouillant** (type liquide vaisselle, par exemple). Relever vos cuvettes au minium une fois par semaine. Renouveler l'eau régulièrement (conseil : mettre un bidon non coloré à proximité).



# BLÉ

## Mouche grise des céréales

### Un réseau de piégeage pour évaluer le risque potentiel en Picardie

Afin d'évaluer le risque d'attaque de larves de mouches grises en sortie d'hiver suivant, il est possible de compter les oeufs pondus dans le sol par les femelles en juillet, mais cette méthode est très lourde et donne des résultats trop tardifs pour envisager tous les moyens de lutte efficaces sur la semence.

Dans le cadre du réseau d'épidémiologie de Picardie un suivi des vols de femelles est donc réalisé en juillet afin d'évaluer le risque de ponte. Ces pontes sont en effet une condition nécessaire mais pas suffisante pour que des attaques pénalisantes aient lieu. L'activité des femelles ne prédit donc pas la probabilité d'une attaque, mais le potentiel d'attaque. Pour qu'elle ait lieu, il faut que les oeufs se conservent bien pendant l'hiver (s'il est froid et sec), que les éclosions soient groupées (dégel net après un froid intense et prolongé), et que de la sensibilité du blé au moment des éclosions soit importante (plantes peu développées correspondant généralement aux semis tardifs). Ainsi les vols de l'été 2012 ont été importants alors que les dégâts ont été négligeables.

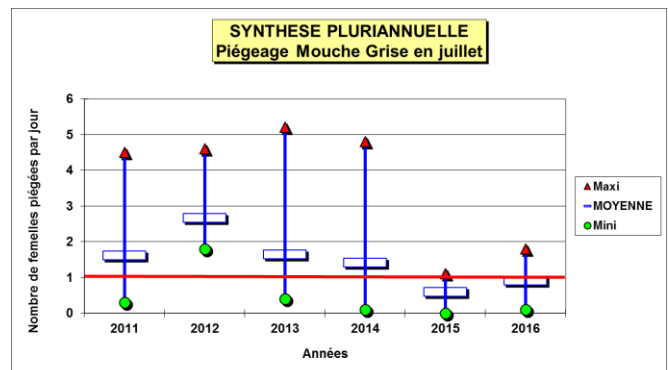
Quatre pièges type cuvette jaune sont disposés fin juin dans des parcelles de betteraves (précédent à risque). Les relevés sont effectués de façon hebdomadaire pendant 5 semaines. Le contenu des pièges est ensuite envoyé au laboratoire de la FREDON pour identification et dénombrement des adultes de mouches grises en distinguant mâles et femelles. Quatre sites ont été suivis cette année : Amiénois, Marquenterre, Valois, Noyonnais.

### Vols très faibles à modérés en secteurs à risque traditionnel

Globalement on estime qu'en situation à risque agronomique élevé (semis tardif, précédent à risque ...), il y a un risque potentiel d'attaques significatives, au-delà de 1 femelle capturée par jour en moyenne sur 5 semaines soit 35 jours de fin juin à début août.

Après une année 2012 de plus forte activité (2,7 femelles / jour mais finalement sans dégâts), le nombre de mouches piégées qui était déjà modéré en 2013 (1,7) à diminué en 2014 avec 1,4 femelles par jours et seulement 0,6 en 2015. En 2016 le niveau de capture remonte légèrement à 0,9 femelle par jour, mais 2016 reste donc parmi les 2 années présentant la plus faible activité.

Tableau : synthèse pluriannuelle des piégeages de mouches grises femelles en juillet



Les chiffres historiques diffèrent légèrement de ceux du bulletin de 2015 car nous avons considéré ici l'historique des 4 situations suivies cette année et non la totalité.

La hiérarchie de risque entre les secteurs est toutefois toujours visible surtout dans le Ponthieu – Vimeu, et dans une moindre mesure dans le Noyonnais et l'Amiénois, alors que le Valois présente un très faible niveau d'activité comme l'illustre le graphique ci-dessous.

## Analyse de risque

Les parcelles à risque sont celles qui cumulent les facteurs de risque suivants :

- **secteur à risque élevé** ci-dessus (Ponthieu-Vimeu et Noyonnais)
- **précédent à risque** : betteraves en général mais aussi oignons, pois de conserve, haricots, endives, et plus généralement un sol nu et meuble pendant la période de ponte estivale (juillet).
- **semis tardif** : après le 20 octobre. Les semis plus précoces peuvent être attaqués mais ils ont plus de temps pour taller ce qui permet de compenser les talles touchées.

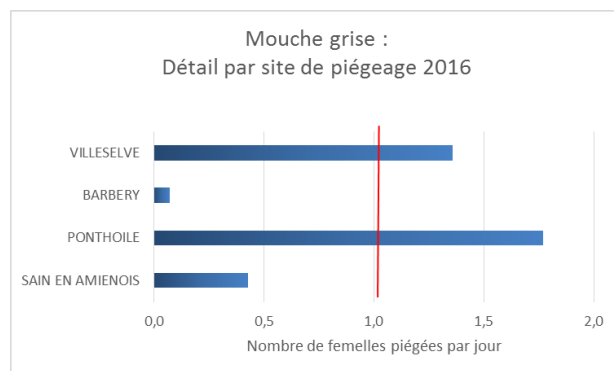
## Mesures prophylactiques :

En situation à risque élevé, la première mesure serait d'éviter les cultures de blé en préférant une culture de printemps après le dernier arrachage de betteraves plutôt qu'un semis tardif de blé et en retardant le semis si le choix se porte sur une céréale de printemps.

Après betteraves, l'avancement de la date de semis est guidé par la date d'arrachage, sinon éviter les semis trop tardifs après fin octobre en précédents à risque.

Les sols crayeux, soufflés et les semis trop profonds sont des facteurs de risque supplémentaires. Il faut utiliser des équipements de contrôle de profondeur efficaces, rappuyer au moins la ligne de semis en ayant soin de ramener des mottes pour éviter la battance, et ne pas hésiter à rouler systématiquement les parcelles argileuses et calcaires en sortie hiver (au cas par cas en limon).

L'éparpillement de la terre fine tombée sous les arracheuses de betteraves limite également l'intensité des attaques (sol plus refermé) mais pas les attaques de mouche du semis qui n'ont rien à voir avec la mouche grise.



### Seuil de nuisibilité sur précédent à risque ET en semis tardif :

=> 1 femelle capturée par jour en moyenne en juillet sur précédent betteraves ou autre à risque ET semis tardif.

## MAÏS

**Stade** : Les parcelles sont au stade « floraison femelle + 15 jours » ou « grains laitoux ».

Cette semaine, 3 parcelles de maïs ont été observées.

**Maïs fourrage** : visiter les parcelles un mois après la floraison pour estimer la date de récolte.

**La date de floraison** femelle est un premier indicateur de la précocité de la parcelle qui permet de commencer à prévoir la date d'ensilage. L'observation des grains un mois après la floraison permet d'affiner cette prévision et d'anticiper plus précisément la date de récolte (cf. grille de détermination ci-dessous).

**L'observation** se fait sur les grains des couronnes centrales de l'épi. L'amidon dans le grain est présent sous trois formes : amidon laitoux, liquide blanc; amidon farineux, de texture pâteuse et amidon vitreux, jaune brillant difficilement rayable à l'ongle.

**Le stade optimal** de récolte se situe autour de 32% MS de la plante entière. A ce stade, les 3 amidons sont répartis en 3 tiers dans le grain.

**L'apparition de la lentille vitreuse** à l'extrémité des grains des couronnes centrales des épis correspond au stade 23 à 27% MS. A ce stade, les besoins sont de 24 degrés-jours pour gagner un point de MS. Ainsi, en année normale, un maïs à 25% MS au 10 septembre devrait être à 32%MS au 1<sup>er</sup> octobre (plus ou moins 3 jours, selon le scénario climatique)...

**Compte-tenu de la diversité des dates de semis et de floraison, il convient de visiter chaque parcelle avant de décider de la date de récolte.**

# MAÏS FOURRAGE

APPRECIATION DU TAUX DE MATIÈRE SÈCHE PLANTE ENTIÈRE PAR L'OBSERVATION DES GRAINS



Source : ARVALIS - Institut du végétal (juillet 2011)

## Pucerons :

Cette semaine, 2 espèces de pucerons sont observées sur le réseau (2 parcelles observées) :

Dép	Communes	stade	Nbre de pucerons par plante	
			Metopolophium dirrhodum	Sitobion avenae
02	LEURY	24	0	0
02	CLASTRES	23	11-50	1-10

Rhopalosiphum padi, n'est pas signalé dans le réseau (3 parcelles observées).

Aucune observation ne dépasse les différents seuils indicatifs de risque.

## Pyrales :

### Réseau de piégeage :

Cette semaine, 2 pièges à phéromones ont été relevés. Un seul piège avec capture (3 papillons).

Département	Lieux	Capture	Capture	Capture	Capture	Capture	Capture	Capture	Capture
		semaine 27	semaine 28	semaine 29	Semaine 30	Semaine 31	Semaine 32	Semaine 33	Semaine 34
		5 juillet 2016	12 juillet 2016	19 juillet 2016	26 juillet 2016	02 août 2016	09 août 2016	17 août 2016	23 août 2016
80	AIRAINES	0	-	-	-	16	-	-	-
02	ERLON	3	-	12	20	13	2	-	-
02	ROGNY	0	-	2	3	3	-	-	-
80	MARESTMONTIERS	1	6	6	3	-	0	-	-
02	CHIVY-LES-ETOUVELLES	0	0	0	-	-	-	-	-
02	CLASTRES	0	0	9	3	0	0	0	0
80	FOURCIGNY	0	0	-	0	-	-	-	-
02	SAINT-EUGENE	1	5	-	3	5	18	2	-
60	BORNEL	1	0	0	-	0	-	-	-
80	COTTENCHY	-	2	3	1	-	-	-	-
80	VIGNACOURT	-	0	0	0	-	-	-	-
02	QUINCY BASSE	-	13	20	12	1	1	-	--
02	LEURY	-	-	0	2	-	-	3	3
95	AVERNES	-	-	-	-	1	0	0	-

### Analyse de risque :

Les premières attaques de larves sont signalées : présence de trous dans les tiges, de sciure, de panicules cassées...

A MARESMONTIERS, les larves font 1 cm de long, et de la sciure est visible sur les tiges de maïs, preuve que la larve a pénétré dans la tige...

Vous trouverez la carte du risque pyrale, dans le BSV Grandes cultures N° 19.

## BETTERAVES

Les observations ont été réalisées du 18 au 23 août.

### Ravageurs :

Les parasites estivaux sont toujours observés dans les betteraves.

Cette semaine, **une parcelle** située dans l'Aisne dépasse le seuil indicatif de risque pour la noctuelle défoliatrice avec 52% des plantes avec morsures, déjections récentes et présence de chenilles vivantes.

### Résobet-Fongi :

**Les maladies progressent depuis début août.**

Après une intervention réalisée au seuil, les observations sont suspendues pendant 2 semaines, fond jaune dans le tableau pour le T1 (4 sites) et bleu pour le T2 (8 sites).

Cette semaine, 7 nouvelles parcelles ont atteint le seuil du second niveau (T2).

- 2 dans l'Oise pour la rouille,
- 1 dans la Somme pour la ramulariose,
- 2 dans l'Aisne pour la cercosporiose et 2 parcelles touchées à la fois par la cercosporiose et la rouille.

A ce jour 15 parcelles sont concernées par le T2 depuis le 16 août, soit 39 % des parcelles concernées.

## SEUILS INDICATIFS DE RISQUE

Début de protection avant le 15 août		
Maladies	T2	T3
Oïdium	30 %	30 %
Rouille	40 %	40 %
Cercosporiose	20 %	25 %
Ramulariose	20 %	25 %

OISE										
Lieux	Organismes	Variétés	Résistance variétale				IPM du 22/08/2016			
			Cercosporiose	Oïdium	Rouille	Ramu	Cercosporiose	Oïdium	Rouille	Ramu
<b>Zone Nord-Ouest</b>										
Bonneuil-les-eaux	agriculteur	CRICQUET					non communiqué			
Broquiers	Chambre 60	ORIGAN					seuil cercosporiose rouille le 8 août			
Catillon-fumechon	SES VDH	BEETLE					0	0	10	0
Fitz-James	LEGTA	CRICQUET					traitement sans seuil			
<b>Zone Nord-Est</b>										
Villeselve	Fredon Pic	BEETLE					seuil rouille le 8 août			
Beaulieu les fontaines	SLS	CRICQUET					8	0	28	14
Varesnes	Chambre 60	DAFHNA					traitement sans seuil			
Rouvillers	ITB 60	ACACIA					12	0	12	1
<b>Zone Sud-Ouest</b>										
La Bosse	agriculteur/CER 60	ICEBERG					0	0	3	0
Serans	SRAL	FORTISSIMA KWS					seuil rouille le 16 août			
Ullly St Georges	Chambre 60	CAPELLA					12	0	54	1
Cires les Mello	ITB 60	CHOELIA KWS					15	0	10	5
<b>Zone Sud-Est</b>										
Choisy-la-victoire	Téréos Chev.	FLORENA KWS					13	0	58	10
Moyvillers	ITB 60	MILLENNIA KWS					14	0	4	0
Hautefontaine	KWS agriculteur	FLORENA KWS					7	0	10	3
Barbery	Chambre 60	ACACIA					seuil cercosporiose le 16 août			
Verberie	ITB 60	TISSERIN					12	0	24	1
		CHOELIA KWS					4	0	0	0
<b>SOMME</b>										
Berny-en-Santerre	ITB 80	CHLOELIA KWS					5	0	36	2
Berny-en-santerre	ITB 80	ACACIA					seuil cercosporiose le 12 août			
Boves	TEREOS	SUSETTA KWS					14	0	4	22
Conteville	ITB 80	CHLOELIA KWS					seuil cercosporiose le 8 août			
Famechon	SES VDH	BEETLE					1	0	10	10
Fins	UNEAL	CHLOELIA KWS					non communiqué			
Hangest-en-Santerre	SAINT LOUIS SUCRE	TISSERIN					seuil oidium le 8 août			
Marchelpot	BASF	BEETLE					12	5	7	4
Montigny-sur-l'hallue	SANA TERRA	ROCAMBOLE					non communiqué			
Moyenneville	CA 80	CHLOELIA KWS					abandon du site			
Nampont st Martin	TEREOS	TISSERIN					non communiqué			
Picquigny	KWS/AGRI	CHLOELIA KWS					12	0	10	5
Ponthoile	SRAL	CHLOELIA KWS					5	0	7	0
Proyart	PHYTEUROP	VULCANIA KWS					traitement sans seuil			
Rainneville	CA 80	BARENTS					non communiqué			
Roye	CA 80	SUSETTA KWS					0	0	22	6
Visme au val	ITB 80	BEETLE					8	0	33	0
Vraignes-en-Vermandois	CETA HDS/CRISTAL UNION	BEETLE					non communiqué			
<b>AISNE</b>										
Allemant	TEREOS	BARENTS					43	3	39	19
Barenton B	ASEL	MILLENNIA KWS					20	6	6	0
Blérancourt	ITB 02	ACACIA					seuil T2 cercosporiose le 12 août			
Chambray	ACOLYANCE	ACACIA					8	0	4	1
Dammard	ACOLYANCE	LORIQUEU					traitement sans seuil			
Froidmont	TERNOVEO	MILLENNIA KWS					seuil T2 cercosporiose le 8 août			
La Selve	ITB 02	ACACIA					seuil T2 ramulariose le 13 août			
Le Herie la Vieville	CERENA	CAPELLA					24	0	0	8
Maissemy	F. Desprez	TISSERIN					0	0	15	9
Marcy	CETA SQ	LORIQUEU					non communiqué			
Nizy le comte	ITB 02	CHLOELIA KWS					27	8	44	1
Retheuil	SES VDH	BONSAI					seuil T2 ramulariose le 16 août			
Savy	SLS	ICEBERG					9	0	9	16
Thenelles	CERENA	LORIQUEU					non communiqué			
Urvillers	TEREOS	ACACIA					seuil T2 rouille le 17 août			

## Rhizoctone brun :

Présence de lignes de betteraves complètement desséchées et mortes. Les plantes voisines sont jaunes et fanent sur le sol. Les racines présentent des « craquelures » et des taches noires.



*symptômes de Rhizoctone Brun au champ et sur racines*

Source : ITB

**Bulletin édité sur la base** des observations réalisées par les partenaires du réseau Picardie : Acolyance, Agora, Arvalis, Asef, Bayer Cropscience, Bully Grains, Calipso, Calira, Capseine, Capseine, CFA Le Paraclet, CER France 60, Cereana, les CETAS 02, les CETAS 80, Terres Inovia, Chambres d'Agriculture de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, Ets Charpentier, Ets Compas, Coop de Milly sur Thérain, Ets Bitz, FREDON Picardie, FREDON Nord Pas de Calais, Inra, ITB 02-60-80, Maison familiale de Villers Bocage, Noriapi, Sanaterra, St Louis Sucre, Tereos, Ternoveo, Textilin, Ucac, Unéal, Valfrance, Vivescia, Van Robaeys Frères, le SRAL Picardie - M. Alain BECUE, M. Arnaud COLIN, Mr POLIN Technipro.

**Bulletin rédigé par** les animateurs régionaux des filières : **Céréales** : F. Dumoulin - Chambre d'Agriculture de l'Oise et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal. **Colza** : A. Vanboxsom – Terres Inovia. M. Roux Duparque – Chambre d'Agriculture de l'Aisne. **Maïs** : V. Duval - Fredon Picardie et B. Carpentier - Arvalis Institut du Végétal. **Protéagineux** : V. Duval - Fredon Picardie et A. Tournier - Chambre d'Ag. de l'Aisne. **Lin** : H. Georges - Chambre d'Ag. de la Somme et D.CAST – Arvalis. **Betteraves** : H. Hemeryck – Chambre d'Ag. de l'Oise et P. Delefosse - ITB 60. **Luzeerne** : T. Leroy – Chambre d'Ag. de la Somme

**Directeur de la publication** : Christophe BUISSET - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Nord Pas de Calais Picardie - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80 000 AMIENS - Tél. : 03 22 33 69 00 Fax: 03 22 33 69 99

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet <http://draaf.nord-pas-de-calais-picardie.agriculture.gouv.fr/> et [www.chambres-agriculture-picardie.fr](http://www.chambres-agriculture-picardie.fr) - Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais Picardie

**Coordination et renseignements** : Jean Pierre Pardoux- Tél : 03 22 33 69 28 - E-mail : [jp.pardoux@somme.chambagri.fr](mailto:jp.pardoux@somme.chambagri.fr) .

**Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.**